

**ARRETE N° PDT-2025-LA-05 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE  
D'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE  
DE LA PROMOTION INTERNE**

**La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-24, L.523-1 et L.523-5 ;
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, notamment en ses articles 5 et 6 ;
- Vu le décret n° 2013 – 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n ° PDT.2021-03 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté n° PDT-2025-01 du 16 mai 2025 portant révision des Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Guadeloupe
- Vu les propositions émanant des autorités territoriales enregistrées par le Centre ;
- Vu le nombre de recrutements recensés par le Centre de Gestion ;
- Considérant que le nombre de postes ouvert à la promotion interne peut être calculé en appliquant la proportion de 1 agent sur 2 de 8% des effectifs du cadre d'emploi concerné en y incluant, en plus des fonctionnaires en activité ou en détachement, les agents contractuels de droit public en CDI (contrat à durée indéterminée) ;
- Considérant que ce mode de calcul permet l'inscription de 13 agents sur la liste d'aptitude ;
- Vu l'avis de la Commission Employeur compétente recueilli le jeudi 04 décembre 2025.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne au choix est arrêtée comme suit :

NOM PRENOM	COLLECTIVITE
DAN Florence	Commune de Baie-Mahault
GELABALE Sony	Commune de Lamentin
GLANDOR /FLORET Lydie	Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe
GUIOSE Odile, Isabelle	Commune de Sainte-Rose
KALI Mireille	Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe
LATOUCHE Cynthia	Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre
MOCO Sylvie, Edith	Commune des Abymes
NUBRET Antoine	Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre
PLATON Erick	Commune du Moule
ROBIN Gladys, Denise	Commune des Abymes
SIARRAS Loonie	Commune de Trois-Rivières

NOM PRENOM	COLLECTIVITE
VEIRON Armise, Jeanne	Commune des Abymes
VILOVAR Tania	Communauté d'Agglomération de CAP EXCELLENCE

**Article 2 :** Cette liste d'aptitude prend effet à compter du mercredi 10 décembre 2025.

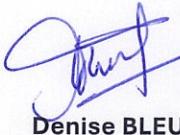
**Article 3 :** L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant QUATRE ans à compter du mercredi 10 décembre 2025 sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de la deuxième année fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au moins un mois avant, respectivement, le 10 décembre 2027 et le 10 décembre 2028.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents d'Établissements publics.

**Article 5 :** Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

*Fait à Basse-Terre, le lundi 08 décembre 2025*

La Présidente,



Denise BLEUBAR

